

Questions au Feuilleton

sur les cours de formation susceptibles d'améliorer leur rendement au travail, le ministère considère qu'avoir fait circuler cette note de service ne constitue pas une tentative de promouvoir une entreprise commerciale aux frais du gouvernement.

2. Environ 1350, une copie à chaque employé de l'Administration centrale.

3. Non, le ministère n'a ni approuvé ni recommandé le cours. La note de service n'a fait que le signaler aux employés. Oui, le directeur du personnel a fait des recherches sur la méditation transcendentale. Il a consulté de nombreuses publications: *Conference Board Record*, juillet 1975, *Canadian Business*, février 1975, *Academy of Management Journal*, tome 17 No. 2, *The Lancet*, avril 1970, *Scientific American*, février 1972, ainsi que plusieurs volumes dont: *Transcendental Meditation* de J. Forem, *Tranquility without Pills* de J. H. Robins et David Fisher, *Transcendental Meditation Program for Business People* de Robert B. Kory et *T M Discovering Inner Energy and Overcoming Stress* du docteur Harold H. Bloomfield.

4. Non.

5. Le ministère ignorait ces citations qu'il a soumises au directeur des enquêtes et recherches. En vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, ce dernier est chargé d'appliquer les dispositions sur la publicité mensongère et les pratiques commerciales trompeuses. Conformément à la loi, le directeur doit instituer une enquête dès qu'il a des raisons de croire qu'il y a eu ou qu'il peut y avoir infraction à une disposition de la loi. Le directeur estime qu'il est peu probable qu'un tribunal reconnaisse, au-delà de tout doute raisonnable, que ces citations constituent une violation de la Loi, étant donné la nature subjective de la méditation transcendentale et le fait que son bureau n'ait reçu aucune plainte concernant la promotion de cet organisme. Toutefois, le Directeur examinera plus en détail le matériel de promotion de cet organisme et prendra toutes les mesures nécessaires conformément à la loi.

[Note de l'éditeur: La réponse qui suit s'applique aux questions nos 5655, 5658, 5661, 5662, 5665, 5666, 5667, 5668, 5669, 5671, 5672, 5674, 5675, 5677, 5680, 5682, 5683.]

LA PROMOTION D'INVESTISSEMENTS

Question n° 5655—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à certaines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements en Algérie?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

Question n° 5658—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à cer-

[M. Lee.]

taines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements au Brésil?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

Question n° 5661—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à certaines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements au Congo (Brazzaville)?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

Question n° 5662—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à certaines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements sur la Côte d'Ivoire?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

Question n° 5665—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à certaines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements en Guyanes?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?

Question n° 5666—M. Caouette (Témiscamingue):

1. Depuis 1972 jusqu'à maintenant, combien le gouvernement ou tout autre organisme para-gouvernemental a-t-il accordé de subsides à certaines compagnies canadiennes pour favoriser ou supporter certains investissements au Kenya?

2. Quels ont été les montants accordés, durant chacune de ces années à ces compagnies, et cela, de la part du gouvernement ou de certains organismes para-gouvernementaux pour favoriser et supporter de tels investissements?

3. Quelles étaient les conditions du gouvernement ou de certains de ces organismes pour l'accord et le remboursement de tels subsides?

4. Quels sont a) le nom des compagnies bénéficiaires, b) l'endroit de leur siège social, c) l'objet et la nature de leurs investissements?